

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 02878
Numéro SIREN : 752 441 667
Nom ou dénomination : 3 G SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2020 sous le numéro de dépôt 11575

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 30/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/11575

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

Déposant :

Nom/dénomination : 3 G SERVICES

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 752 441 667

N° gestion : 2015 B 02878



SARL 3G SERVICES

47 Avenue de la Division Leclerc
95170 DEUIL LA BARRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITEE LIMITEE
3G SERVICES EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.**





SARL 3G SERVICES
47 Avenue de la Division Leclerc
95170 DEUIL LA BARRE

Aux Associés,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée par décision unanime des associés en date du 10 juin 2020 et dans le cadre de la transformation de la SARL 3G SERVICES dont le siège social est situé au 47 Avenue de la Division Leclerc – 95170 DEUIL LA BARRE – RCS de PONTOISE N° 752 441 667 en Société par Actions Simplifiée, et en application des articles L224-3 et L223-43 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport sur :

- Notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social ;
- Les avantages particuliers stipulés dans les résolutions proposées à l'assemblée ;
- Le montant des capitaux propres au moins égal au capital social ;
- La situation de votre société.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires d'après la doctrine de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission pour contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés, à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social et à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2019 et la date de notre rapport.

Nous avons effectué nos diligences au regard des comptes annuels clos au 31 décembre 2019.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas de commentaire de notre part.

Par ailleurs, sur la base de nos travaux et des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de la société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Champs-sur-Marne,
Le 22 juin 2020

Le Commissaire à la Transformation

Jean François PERON

